



# Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants « Lucien Floury » Clermont de l'Oise



## Dossier d'inscription –Cursus allégés (article 19 ter) Baccalauréat Professionnel

« Accompagnement, soins, service à la personne » ou « Service aux personnes et aux territoires » (5 places)

Cochez les cases correspondant à votre situation actuelle	
ASSP □ Diplômé(e) □ ou en classe de terminale □	Réservé à l'administratio
SAPAT     SAPAT	Dossier n° :
NOM de naissance EPOUSE	
Prénoms	
Date et lieu de naissance :	
Adresse:	
Code Postal Ville	
Téléphone obligatoire : fixe : mobile :	
Adresse mail:	
Pièces à joindre au dossier (cochez les cases correspondantes au dépôt de ces pièces :	
· Photocopie de la carte d'identité (recto-verso)	
· 2 enveloppes (22x11) affranchies au tarif en vigueur et libellées à votre nom et adresse	
· Chèque bancaire de <b>60 euro</b> s établi à l'ordre du Trésor Public (non remboursable)	
Curriculum vitae	
• Lettre de motivation	
• Copie de votre dossier scolaire (résultats et appréciations des cours et des stages)	
• Copie du diplôme obtenu du baccalauréat (à fournir au plus tard le 15 juillet 2016)	
<ul> <li>Certificat de scolarité si inscrit en classe de terminale</li> </ul>	
Je soussigné(e) M  • avoir été informé(e) des deux choix proposés relatifs à mon diplôme (cursus allégé or selon les modalités ci-jointes)  • avoir choisi le cursus allégé	u cursus complet
• avoir remis □. ou envoyé □ le dossier d'inscription le	2019
Lu et approuvé. (Signature obl	igatoire)

#### Tableau des modalités et calendrier d'admission à l'institut de formation d'aides-soignants

Les candidats devront être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation

## Cursus allégés (article 19 ter): 5 places disponibles

(Accompagnement, Soins, Services à la Personne (ASSP) ou Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT))

#### Deux choix sont proposés : attention ! le choix que vous ferez sera définitif au moment de votre inscription

- ♣ soit la <u>modalité de sélection spécifique aux candidats titulaires du baccalauréat professionnel</u> « accompagnement, soins, services à la personne » ou « services aux personnes et aux territoires ».
  - Vous bénéficiez des dispenses prévues à l'article 1 des arrêtés du 21 mai 2014 lors d'un <u>cursus allégé</u> → dossier d'inscription bleu
- ↓ soit la modalité de sélection prévue à l'article 5 de l'arrêté du 22 octobre 2005. Dans ce cas, vous devrez réaliser le cursus intégral de la formation → dossier d'inscription blanc.

Et dans ce cas, vous ne pourrez pas bénéficier des dispenses prévues à l'article 1 des arrêtés du 21 mai 2014

#### **Quelque soit votre choix:**

Les dossiers d'inscription sont à retirer à partir du 07 janvier 2019 et téléchargeable sur le site internet de l'I.F.S.I. à partir du 02 janvier 2019

Date limite pour le dépôt des dossiers d'inscription le 08 mars 2019

Modalités pour la sélection si vous vous inscrivez en cursus allégé :

### Sélection en deux temps :

- 1°) Epreuve d'admissibilité : sélection sur dossier réalisée par un jury → résultats le 29 avril 2019 à partir de 14h à l'I.F.S.I.
- 2°) Epreuve d'admission (si votre dossier est retenu → note égale ou supérieure à 10) : entretien avec un jury le 20 mai 2018

### Résultats le 03 juin 2019 à l'I.F.S.I. à partir de 14h